

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 décembre 2021**

Date de la convocation : **29 novembre 2021**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **29 novembre 2021**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **9**

L'an deux mil vingt et un le vendredi trente du mois de **juillet**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 Mars 2020**, se sont réunis dans la salle d'animation sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Pierre MALLET**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) excusé(s) : **Sylvain BRUSA**

Absent(s) non excusé(s) : **Marc PUJOL**

Absent(s) représenté(s) : **Marie-Noëlle LAPOUGE, Monique SOLVIGNON**

Pouvoir(s) : **Marie-Noëlle LAPOUGE à Aline RANC, Monique SOLVIGNON à Chantal MARTIN**

Mme Caroline URBANCIC a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Programme de rénovation de l'éclairage public (délibération n°6 du 16/04/2021) - Aides publiques conditionnées à l'extinction des lampes
- Tarifs restauration scolaire 2022
- Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement - année 2022
- Construction d'un abri bus - subvention DETR
- Solution internet pour la salle d'animation
- DM n°2 budget principal commune (régul. Remboursement Taxe Aménagement - PC à Costevieille)

Questions diverses :

- Participation au financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association "Saint-Pierre Saint-Paul" (enfants de Rocles scolarisés à Langogne)
- Contrats territoriaux 2022-2025
- Proposition d'un sentier pédagogique à Palhères - M. Eric SILLERE (compétence CCHA)

Pièces jointes (copies) :

- Mail du SDEE du 11/10/2021 plan de financement rénovation éclairage public
- Convention 2022 de fourniture de repas - collège Marthe Dupeyron
- Délibération n°1 du 18/12/2020 tarification du service de l'eau et de l'assainissement 2021
- Devis GITABOX2 (PC Informatique)
- Courrier de notification DETR du 08/10/2021 construction abri bus
- Courrier du 08/11/2021 + documents Ensemble scolaire "Saint-Pierre Saint-Paul"

M. le maire déclare la séance ouverte à 20H42.

- **Programme de rénovation de l'éclairage public (délibération n°6 du 16/04/2021) - Aides publiques conditionnées à l'extinction des lampes**

Après présentation des conditions d'extinction des luminaires (moyenne de 6h par nuit sur une année) pour bénéficier de l'aide publique et dans un souci économique et écologique, le conseil municipal renouvelle, à l'unanimité, son intérêt pour le programme de rénovation. Les horaires d'extinction proposés sont entre 0h00 et 6h00 de juin à septembre (période "été") et entre 23h00 et 5h00 d'octobre à mai (période "hiver").

- **Tarifs restauration scolaire 2022**

M. le Maire présente au conseil la convention de fourniture de repas aux élèves de l'école entre le collège Marthe Dupeyron, le Département et la mairie de Rocles pour l'année 2022. Les tarifs et conditions restent inchangés. M. le maire est autorisé à signer la convention.

- **Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement - année 2022**

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement restent inchangés pour l'année 2022. En Hors Taxes : abonnement eau : 72€ + 1€/m³ ; abonnement assainissement 47€ + 0,70€/m³ ; branchement réseau eau : 700€ ; branchement réseau assainissement : 500€.

- **Construction d'un abri bus - subvention DETR**

M. le Maire informe le conseil de l'obtention d'une subvention de la part de la Préfecture de la Lozère (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la construction d'un nouvel abri bus, à hauteur de 60% du coût HT présenté. Une hausse des coûts des matières premières doit être prise en compte. M. le maire est autorisé à lancer l'opération.

- **Solution internet pour la salle d'animation**

M. le Maire présente au conseil la proposition de relier la salle d'animation au réseau internet de la Mairie, via un système sécurisé adapté aux petites structures accueillant du public (l'accès sera gratuit). Le coût de cette installation est de 800€ HT ; un abonnement annuel de 62€ HT sera ensuite nécessaire. Le projet est adopté à l'unanimité.

- **DM n°2 budget principal commune**

Section de fonctionnement - dépenses			
Compte	Désignation		Montant
6413	Personnel non titulaire (CUI)		2180,00 €
Total des dépenses de fonctionnement :			2180,00 €
Section de fonctionnement – recettes			
Compte	Désignation		Montant
6419	Remboursement rémunération personnel (CUI)		2180,00 €
Total des recettes de fonctionnement :			2180,00 €
Section d'investissement - dépenses			
Compte	Programme	Désignation	Montant
10226	----	Taxe d'Aménagement	474,00 €
2151	232	Voirie 2021	4872,00 €
2181	233	Immobilisation corporelle - Abri bus	1877,00 €
2181	234	Mobilier divers	-300,00 €
2183	236	GITABOX2 internet salle animation	1000,00 €
Total des dépenses d'investissement :			7923,00 €
Section d'investissement – recettes			
Compte	Programme	Désignation	Montant
10226	----	Taxe d'Aménagement	1887,00 €
1341	233	DETR – Abri bus	6036,00 €
Total des recettes d'investissement :			7923,00 €

Questions diverses :

Participation au financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association "Saint-Pierre Saint-Paul" (enfants de Rocles scolarisés à Langogne)

M. le Maire rappelle au conseil les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat dictées par l'éducation nationale. La commune n'est pas dans l'obligation de participer à ces dépenses sachant que l'école du village est en mesure d'accueillir de nouveaux élèves avec une prise en charge de 8H à 18H et service de restauration.

Contrats territoriaux 2022-2025

M. le Maire rappelle les projets inscrits aux contrats territoriaux 2022-2025 :

- Finalisation de l'étude sur l'assainissement des Thorts et de Rocles
- Construction d'un local de stockage adossé à la salle d'animation
- Aménagement de la place du village

Proposition d'un sentier pédagogique à Palhères - M. Eric SILLERE (compétence CCHA)

M. le Maire informe le conseil de l'initiative de M. Eric SILLERE pour la création d'un sentier pédagogique à Palhères. Ce projet à caractère touristique relève de la Communauté de Communes. Le conseil y est favorable. La CCHA doit revenir vers la commune si le projet le nécessite.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H50**.

Compte rendu affiché le **10 décembre 2021** aux lieux accoutumés.

Le Maire, M. Pierre MALLET

